

Affiché le  
Le Maire,  
Danielle TRIGATTI

**SEANCE DU 4 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze, le 27 du mois de Février, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle derrière la Mairie, le Mardi 4 Mars 2014 à 20h00.

**PRESENTS** : Mme TRIGATTI, M. PEAUD, M. MATHONNEAU, M. PICANT, M. TURCAUD, M. de BEAUSSE, Melle REYNAUD, Mme SALLE, Mme RAUD, Mr ROUND.

**Excusé** : M. CREVEL a donné procuration à Mme Danielle TRIGATTI.

**Absents** : Mr SOUCHET, M. MERCERON

Le procès-verbal de la séance du 20 Février 2014 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 20 Février 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Patricia SALLE a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour : Modification des statuts de la Communauté de Communes

: Admission en non-valeur sur des taxes d'urbanisme.

Madame le Maire s'adresse à Mme RAUD Marie Thérèse, et lui explique que lors de la réunion du CIAS l'explication sur l'arrêt des travaux au Foyer Logement a été donnée. Une malfaçon dans la dalle béton est à l'origine de ce retard.

**2014-03-01- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2013**

Madame le Maire sort de la salle pour ce point.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe de BEAUSSE, Maire Délégué, après avoir délibéré sur le compte administratif commune 2013, dressé par Mme Danielle TRIGATTI, Maire, et après un vote à main levée (Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 ) :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 Dépenses</u>	722 202.00	643 043.77
<u>2 Recettes</u>	722 202.00	763.993.32
<i>Résultat 2011 (art. 002)</i>		0,00
<b>RESULTAT</b>		<b>120 949.58</b>
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 Dépenses</u>	704 464.03	508 848.87
<u>2 Recettes</u>	704 464.03	312 376.
<b>RESULTAT</b>		<b>- 196 472.70</b>

### **2013-03-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2013**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion commune dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **2014-03-03 AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2013**

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, commune, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement net cumulé de 120 949.58 €

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la commune, comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2013</b>	<b>120 949.58 €</b>
<b>* Section d'investissement (art. 1068)</b>	<b>120 949.58 €</b>

### **2014-03-04 ETUDE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2014.**

Présentation au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif Commune 2014 préparé par la commission des finances. Celui-ci est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 831 172.00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 890 493.32 €

Après un vote à mains levées, (Présents : 11 Votants : 12 Pour : 12 )

### **2013-03-05 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2013**

Madame le Maire sort de la salle pour ce point.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe de BEAUSSE, Maire Délégué, après avoir délibéré sur le compte administratif assainissement 2013, dressé par Mme Danielle TRIGATTI, Maire, et après un vote à main levée (Présents : 10 Votants : 10 Pour :10) :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 Dépenses</u>	101 019.90	22 466.83
<u>2 Recettes</u>	101 019.90	97 093.43
<i>Résultat 2011 (art. 002)</i>		0,00
<b>RESULTAT</b>		<b>74 626.60</b>
INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<u>1 Dépenses</u>	145 727.23	54 674.69
<u>2 Recettes</u>	145 727.23	21 800.00
<b>RESULTAT</b>		<b>32 873.93</b>

### **2014-03-06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2013.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion commune dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### **2014-03-07- AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2013**

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, assainissement, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation net cumulé de 87 646.50 €.

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation assainissement, comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2013</b>	<b>87 646.50 €</b>
<b>* Section de fonctionnement (art. 002)</b>	<b>87 646.50 €</b>

**2013-03-08– ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2014.**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif Assainissement 2014 préparé par la commission des finances. Celui-ci est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 137.146.50 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 112 999.80 €

Après un vote à mains levées, (Présents : 11 Votants : 12 Pour : 12 ).

**2014-03-09 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSIETTE GOURMANDE 2013.**

Madame le Maire sort de la salle pour ce point.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe de BEAUSSE, Maire Délégué, après avoir délibéré sur le compte administratif Assiette Gourmande, dressé par Mme Danielle TRIGATTI, Maire, et après un vote à main levée (Présents 10 Votants :10 Pour : 10 ) :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
<u>1 Dépenses</u>	30 500.00	23 657.46
<u>2 Recettes</u>	30 500.00	30 586.64
<i>Résultat 2011 (art. 002)</i>		0,00
<b>RESULTAT</b>		<b>6 929.18</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
<u>1 Dépenses</u>	194 615.41	88 103.01
<u>2 Recettes</u>	194 615.41	82 073.76
<b>RESULTAT</b>		<b>- 6 029.25</b>

**2014-03 -10- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSIETTE GOURMANDE 2013.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion commune dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**2014-03-11 – AFFECTATION DU RESULTAT ASSIETTE GOURMANDE 2013.**

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, assiette gourmande constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation net cumulé de 6 929.18 €

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation assainissement, comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2013</b>	<b>6 929.18 €</b>
<b>* Section d'investissement (art. 1068)</b>	<b>6 929.18 €</b>

**2014-03-12 – ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSIETTE GOURMANDE 2014.**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif Assiette Gourmande 2014 préparé par la commission des finances. Celui-ci est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 30 500.00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 125 329.18 €

Après un vote à mains levées, (Présents : 11    Votants :12    Pour : 12 ).

**2013-03- 13 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2013**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe de BEAUSSE, Maire Délégué, après avoir délibéré sur le compte administratif lotissement 2013, dressé par Mme Danielle TRIGATTI, Maire, et après un vote à main levée (Présents :10    Votants :10    Pour : 10) :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
<u>1 Dépenses</u>	220 000.00	96 681.86
<u>2 Recettes</u>	220 000.00	96 681.86
<b>RESULTAT</b>		<b>00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
<u>1 Dépenses</u>	220 000.00	96 681.86
<u>2 Recettes</u>	220 000.00	170 000.00
<b>RESULTAT</b>		<b>92 702.69</b>

**2014-03 -14 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT DES VERGERS 2013.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion commune dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**2013-03-15 AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT DES VERGERS 2013**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement étant équivalentes il n'y a pas d'affectation de résultat à réaliser.

**2013-03-16 ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2014.**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif lotissement des Vergers 2014 préparé par la commission des finances. Celui-ci est arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 166 099.00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 210 000.69 €

Après un vote à mains levées, (Présents : 11 Votants : 12 Pour :12 )

**2014-03-17 MODIFICATION DE STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINTE HERMINE.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 21 Février 2014, a accepté à l'unanimité de modifier ses Statuts.

Par délibération du 18 Octobre 2002, le Conseil de Communauté a procédé à une modification des Statuts de la Communauté de Communes en intégrant la compétence suivante :

« *Restauration à destination des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré et des services à caractère intercommunal* ».

L'item concernant la restauration à destination des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré et des services à caractère intercommunal pourrait être complété comme suit :

**« hormis pour les Communes ayant réalisé les investissements nécessaires pour la mise aux normes des bâtiments destinés à la production des repas dans le cadre scolaire »**

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette question.

**L'Assemblée, après en avoir délibéré, vu l'Article L 5211-17 du CGCT, à l'Unanimité**

- **(1) Donne son accord pour la modification des Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine tel qu'elle est mentionnée ci-dessous :**

**436) Organisation et gestion de services en direction des familles et de la jeunesse**

Sont d'intérêt communautaire :

- Le CLSHI,
- Restauration à destination des établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré et des services à caractère intercommunal, **hormis pour les Communes ayant réalisé les investissements nécessaires pour la mise aux normes des bâtiments destinés à la production des repas dans le cadre scolaire**
- Adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'exploitation d'une piste routière

**2014-03-18 ADMISSION EN NON VALEUR SUR DES TAXES D'URBANISME.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu de la Direction Départementale de la Fonction Publique une demande d'admission en non-valeur pour des taxes d'urbanisme non perçues. Le montant total à admettre en non-valeur est de 2 492.00 €.

Après débats et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à l'admission en non-valeur pour les redevables URQUHART Alan, BOYD David, ELSMORE James.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

**2014-03- 18 - QUESTIONS DIVERSES.**

Madame le Maire donne la parole à Mr Patrick MATHONNEAU concernant les réparations du moteur du camion Ford. Celui-ci explique que le garage a reçu et remonté le moteur en échange standard de chez Ford. Mais le moteur monté a eu la même défaillance. La solution proposée est de mettre un moteur neuf. Le coût de l'échange standard était de 8000 €, la main d'œuvre et l'échange standard défectueux seront pris en charge par la garantie Ford, la commune n'aura rien à verser.

Le coût estimé pour un moteur neuf est estimé à 11 000€ et une garantie constructeur s'appliquera sur cette pièce. Après débat sur l'opportunité de faire réparer le camion le Conseil Municipal décide de réaliser l'achat du moteur neuf. Il demande qu'un devis soit transmis en mairie.

Mme le Maire laisse de nouveau la parole à Mr Patrick MATHONNEAU concernant le réaménagement du nouveau cimetière. Il présente les plans et propose d'implanter une haie

bocagère afin de décaisser un peu la partie la plus en limite du centre de secours. Cela permettra d'aplanir le terrain afin d'éviter un surcoût systématique sur les monuments funéraires. Trois lignes de concession et un chemin d'accès seront ainsi créés. Des plantations supplémentaires pour renforcer les talus devront également être effectuées.

Le Conseil Municipal valide la proposition de réaménagement et charge Mr MATHONNEAU de demander des devis pour le décaissement du terrain.

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que des plaques nominatives doivent être installées lors des dépôts de reliquaires dans les ossuaires communaux ainsi qu'à proximité du jardin du souvenir suite aux dispersions de cendres.

Afin que toutes les plaques installées soient de même grandeur il est proposé au Conseil Municipal de fournir la plaque aux familles. Mme le Maire demande au Conseil Municipal si cette plaque doit être donnée ou vendue ? Le Conseil Municipal est favorable à une vente, il demande à Mme le Maire de se renseigner sur le coût de ces plaques.

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention émanant de l'OGEC de Thouarsais Bouildroux pour les enfants fréquentant l'école privée. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas attribuer de subvention.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération Française de Football ligue Atlantique sous réserve de l'installation d'un banc de touche abrité pour officiels de 1.50 m avant 30 Juin prochain. Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de ce dossier.

Mme le Maire laisse la parole à Mr Philippe de BEAUSSE. Celui-ci informe le Conseil Municipal qu'une invitation à l'Assemblée générale d'histoire et Patrimoine leur a été insérée dans leur dossier de Conseil.

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de la chambre d'agriculture concernant le contrôle des plantations réalisées dans le cadre de la semaine de l'arbre du Conseil Général. Elle demande à Mr Robert TURCAUD s'il est disponible le jeudi 13 Mars 2014 à 10h30 afin d'accompagner le technicien sur place. Celui-ci répond par l'affirmative.

Mr Robert TURCAUD fait part au Conseil Municipal de l'état de la décharge du Longeais. Cette carrière communale est désormais comblée. Après débat, le Conseil Municipal décide de ne plus autoriser les dépôts de gravats au longeais à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2014. Un courrier sera envoyé aux entreprises utilisatrices et il leur sera demandé d'aplanir le terrain afin que des plantations puissent être réalisées.

Mr Yves PICANT informe que l'entreprise SDEL est intervenue à La Tapusse et que le chantier est à l'arrêt depuis plusieurs semaines. Il demande que l'entreprise soit contactée. Mr Patrick MATHONNEAU explique que les travaux de la Tapusse font partie du même programme que les travaux en cours à La Grande Pettellerie et La Motte. Plusieurs contacts ont déjà eu lieu avec l'entreprise et un rendez est fixé début avril pour faire le tour des travaux.

La séance est levée à 22h35.

Le Maire,  
Danielle TRIGATTI.